



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Agrandissement du lieu d'enfouissement de BFI-UTL Lachenaie ltée :
Le gouvernement abdique ses responsabilités dans la gestion des déchets.

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 12 février 2004. En autorisant l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la compagnie BFI-UTL Lachenaie ltée à Terrebonne (secteur Lachenaie), le gouvernement Charest a démontré qu'il baissait les bras dans l'épineux dossier de la gestion des déchets au Québec. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) déplore que le Conseil des ministres, sur les recommandations de Thomas Mulcair ait accordé à la compagnie un tonnage supérieur à ce qu'elle demandait sans même prévoir de mesures visant à réduire dans le temps les déchets qui y seront enfouis .

« Dans le pire des scénarios d'élimination proposés, c'est-à-dire sans l'atteinte des objectifs de valorisation gouvernementaux, la compagnie prévoyait enfouir 1,25 millions de tonnes annuellement. Le gouvernement lui en accorde 1,3 millions. Est-ce à dire que le gouvernement lui-même ne croît plus en sa Politique? » s'interroge Priscilla Gareau, présidente du FCQGED. « Il n'y a aucune indication dans le décret émis qui incite la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à réduire sa production de déchets ou implanter de nouveaux sites d'enfouissement sur son territoire afin de réduire, voire cesser, l'enfouissement dans le mégasite de Lachenaie » soutient Robert Ménard, résident de Lachenaie et administrateur de l'organisme.

L'autorisation est un signal très inquiétant lancé aux MRC québécoises : alors qu'elles doivent mettre en place des mesures visant à réduire leur production de déchets, le gouvernement autorise ce qui sera le plus gros dépotoir en opération de la province avec près de 25% des déchets québécois qui y seraient enfouis. « L'élimination sera encore le pire concurrent aux mesures de réduction, réutilisation et recyclage prévues dans les plans de gestion de déchets des MRC, c'est irrationnel » renchérit madame Gareau.

Même si l'autorisation est de 5 années, rien n'empêche la compagnie de redemander un agrandissement comme elle l'a déjà fait à deux reprises et pour lesquelles les tonnages autorisés ont été au-delà de leurs attentes. « Nous risquons de ne pas être plus avancés en 2009 et de voir le même scénario se répéter. Cette décision, c'est une fuite en avant du gouvernement » affirme monsieur Ménard. « Il serait urgent que le gouvernement mette de l'avant un plan d'action visant l'atteinte des objectifs de la Politique et la réduction des déchets à l'élimination. » de conclure Gilles Côté, directeur du CRE Lanaudière et administrateur de l'organisme.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED)

(514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

www.cam.org/~fcqged